CCI PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

ETUDE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Structuration économique de la filière des amendements organiques en Région Sud

Concertation

&

Plan d'Actions

Version 27.01.2022

PHASES 2 et 3

Sommaire

Concertation avec les acteurs 3

Grands Enseignements 7

Facteurs critiques 10

Scénarisation économique et facteurs clés de succès 14

Plan d'actions à l'échelle régionale 18

Synthèse 45

Annexes 51

Concertation avec les acteurs

Rappel du potentiel de la filière

Les bénéfices attendus de la structuration de la filière

Le diagnostic territorial réalisé dans la première partie de l'étude a démontré le potentiel d'une filière de valorisation des déchets organiques, en ciblant précisément comme exutoire, le retour au sol. C'est dans cette direction que le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite soutenir la filière.

Structurer une filière de valorisation agronomique de la matière organique permettra de répondre aux besoins des agriculteurs en demande d'amendements organiques, et de réduire la consommation de fertilisants chimiques. Cela permettra également d'optimiser les coûts liés au traitement de ces déchets.

La valorisation des déchets organiques que sont les déchets verts et les biodéchets représente un certain nombre de contraintes mais aussi d'opportunités, notamment pour le développement économique régional.

Le potentiel identifié

Dans le cadre de la présente étude, le Comité de Pilotage du 25 juin 2021 s'est positionné sur le choix de la viticulture et du maraîchage comme exutoires à étudier de façon plus approfondie.

- La viticulture représente une filière dynamique sur le territoire régional et consommatrice d'amendements organiques de par sa surface et les besoins recensés. Il s'agit également d'une culture à forte valeur économique.
- Le maraîchage, comme la viticulture, parait être la filière dont le critère d'acceptabilité est le plus haut. Certes, les surfaces maraichères représentent 6% des SAU (Surfaces Agricoles Utiles), mais le besoin en amendements organiques est réel et leur utilisation de plus en plus courante. La contrainte technique est également plus faible que pour l'arboriculture.

Enfin, les similarités entre les cultures de la vigne et les cultures arboricoles feront que les actions préconisées pour la viticulture pourraient avoir des effets sur l'arboriculture.

Les autres filières exutoires ne sont pas oubliées : les actions développées pour la structuration de la filière des amendements organiques pour la viticulture et le maraîchage serviront, par effet de capillarité, aux autres cultures présentes sur le territoire.

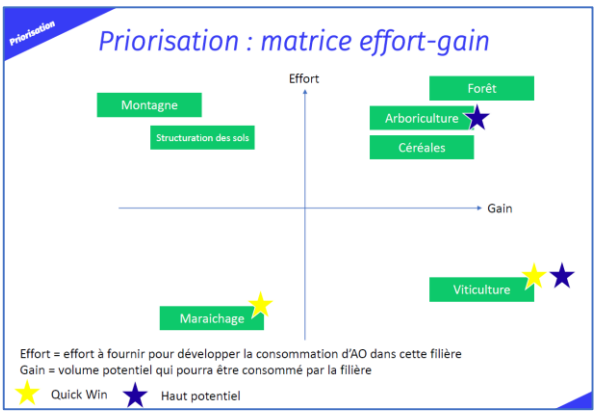

Matrice de priorisation – Support COPIL 25 juin 2021 - CCIAMP

La concertation

Objectifs et méthodologie

L'objectif de cette phase d'étude est d'identifier les freins et les leviers de la structuration économique de la filière des amendements organiques pour la viticulture et le maraîchage.

Pour cela, 4 ateliers de concertation ont été organisés, rassemblant des acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur : les agriculteurs concernés, les opérateurs industriels qui œuvrent dans le secteur de la gestion des déchets organiques et la valorisation de la matière, les têtes de réseaux, notamment le CIVAM et les Chambres d'Agriculture du Vaucluse, du Var et des Bouches du Rhône, concernés par le haut potentiel de la valorisation. Un représentant de la Chambre d'Agriculture régionale était également présent.

Les ateliers avaient pour objectifs de :

- Identifier les freins au développement économique de la filière et les positionner sur la chaîne de valeur (identification des maillons bloquants) ;
- Identifier les solutions possibles et les formuler en pistes d'actions à mettre en place ;
- Formaliser les modèles économiques possibles pour la valorisation des biodéchets et des déchets verts ;
- Prioriser les pistes d'actions et établir le plan d'actions à l'échelle régionale.

Atelier Maraîchage
Marseille

2 maraîchers, 1 conseillère maraîchage
5 opérateurs, 2 réseaux

Atelier Viticulture
Avignon

3 viticulteurs, 3 opérateurs
3 réseaux

Atelier des partenaires
(2 ateliers en 1 matinée)
Aix en Provence

Atelier 1 : Modélisation économique
Atelier 2 : Plan d'actions régional

Conseil Régional, Chambres d'Agriculture, Ademe, Geres, Civam, et 2 collectivités

Focus sur les modèles économiques

Afin d'analyser les conditions de structuration de la filière, les participants aux ateliers ont été invités à formaliser les modèles économiques de valorisation des déchets verts et des biodéchets. Ce travail de co-construction a permis de déterminer des facteurs clés de succès (décrits ci-après) de développement de l'activité à l'échelle d'une collectivité.

La concertation

Résultats de la concertation

La concertation a permis de mettre en relief la réalité de la filière et de la projeter dans une évolution positive à court et moyen terme. Pour permettre à tout acteur concerné de comprendre les freins et les leviers à mettre en place, et d'intégrer le projet de développement de la filière, les résultats sont présentés selon différents niveaux, du plus général au plus pragmatique :

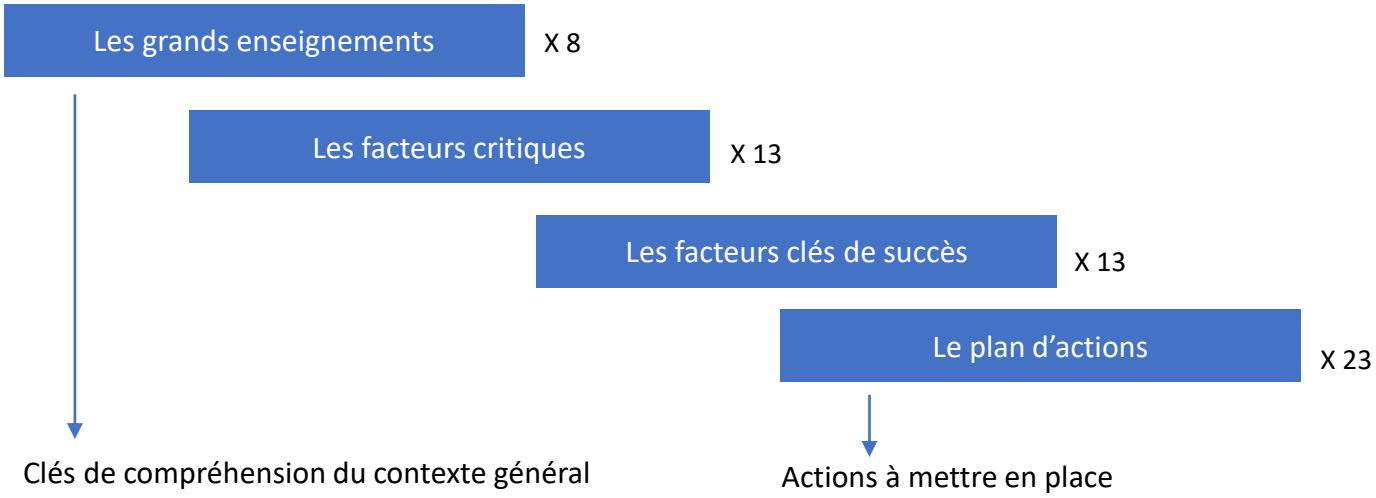

- ✓ Les grands enseignements sont des clés de compréhension du contexte général. Il s'agit de la réalité de la filière à prendre en compte dans la mise en place du plan d'actions. .

- ✓ Les facteurs critiques sont des éléments clés qui ont un impact sur le développement de la filière et qui doivent faire l'objet d'actions porteuses de solutions. Il faut imaginer les facteurs critiques comme des curseurs qui vont de l'impact négatif à l'impact positif pour la filière. Tous les curseurs ne sont pas au même niveau et n'ont pas la même intensité d'impact sur la filière, néanmoins ils sont déterminants dans l'évolution de celle-ci. Les facteurs critiques ont été répartis en 4 thématiques présentées dans le rapport. Les pistes de solutions émanant de la concertation ont été déclinées en actions concrètes pour faire avancer les curseurs dans le bon sens, et constituent le plan d'actions.

- ✓ Les facteurs clés de succès sont des éléments à caractère commercial ou technologique qui doivent être prise en compte pour la réussite d'une activité économique. Les facteurs clés de succès sont tirés de la concertation sur les modèles économiques pour la valorisation des déchets verts et des biodéchets et seront à prendre en compte dans les réflexions stratégiques du lancement de l'activité.

- ✓ Le plan d'actions est issus de la concertation des acteurs. Les pistes d'actions ont été co-construites par les participants puis priorisées. Au total 23 actions constituent le plan d'actions à mettre en place à l'échelle régionale à court et moyen termes pour contribuer au développement de la filière des amendements organiques pour l'agriculture (valorisation agronomique des déchets verts et biodéchets).

Les Grands Enseignements

1. Le marché des amendements organiques connait une évolution positive depuis 5 ans.

Les opérateurs nationaux et régionaux sont témoins d'une réelle évolution des pratiques et de l'offre en amendements organiques, avec notamment une hausse de la demande de produits issus de la valorisation des déchets organiques comme le broyat et le compost.

« On perçoit un changement de vitesse depuis 5 ans : les mentalités changent, les agriculteurs en bio sont plus nombreux et prennent conscience de l'enjeu environnemental »

« Depuis 5 à 6 ans, on donne de la valeur au produit compost, on devient producteur de matière grâce à l'explosion de la demande et pas simple stockeur. Des changements de pratiques arrivent : on fédère des réseaux d'agriculteurs. Les mentalités ont changé radicalement et d'un coup. »

2. La viticulture se confirme comme « locomotive » régionale dans l'utilisation des amendements organiques.

Comme pressenti dans le diagnostic territorial, la viticulture est la cible clientèle numéro 1 des producteurs de broyat et de compost. Le nombre d'expérimentations est croissant et le changement de pratiques se fait par capillarité dans les réseaux des viticulteurs, soutenus par les Chambres d'Agriculture. Toutefois, les besoins des viticulteurs divergent et il n'existe pas de consensus sur les critères de qualité, ni les méthodes d'utilisation.

3. Les initiatives dans le maraîchage s'organisent davantage de gré à gré.

L'utilisation d'amendements organiques en maraîchage s'organise localement, en évitant volontairement le passage par des plateformes réglementées ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) qui font augmenter le prix de la matière revalorisée. Certains maraîchers considèrent en effet qu'ils rendent service en reprenant des déchets verts qu'ils compostent eux-mêmes, pour leur usage propre. D'autres y voient un risque d'apport de matière indésirable (déchets verts de mauvaise qualité, déversés en bord de rivière ; déchets de paysagistes aux essences facilement inflammables…) car n'ayant pas été soumise aux contrôles d'usage imposés aux plateformes ICPE.

4. Les problématiques relevées sur la chaîne de valeur sont similaires pour les deux filières agricoles exutoires.

La grande majorité des points bloquants relevés lors des ateliers se font échos entre les chaînes de valeur des amendements organiques pour la viticulture et pour le maraîchage. Les solutions qui seront mises en place pourront donc avoir un effet bénéfique pour ces deux filières, mais aussi, plus largement, pour l'ensemble des activités agricoles de la région. A noter toutefois : dans les expérimentations menées, la viticulture apparait plus avancée que le maraîchage, qui pâtit d'un faible niveau de connaissance et de références sur le sujet des amendements.

5. La collectivité apparait comme le pivot indispensable dans le développement de la filière des amendements organiques. Que la collectivité gère ses déchets en DSP ou en régie, la stratégie mise en place par la collectivité en matière de gestion des déchets organiques est déterminante dans sa capacité à produire des amendements organiques. La quantité de matière valorisée, le type d'amendements produits, la qualité de la matière finale, va dépendre des dispositions prises par la collectivité.

Il est donc essentiel de les sensibiliser aux enjeux de la valorisation de la matière organique et de les informer sur les différents modèles économiques possibles.

Pourquoi ?

Le procédé de collecte (premier échelon de la chaîne) et les contrôles mis en place vont impacter le taux d'inertes. Ceux-ci, présents à la source, ne seront jamais totalement éliminés (les dispositifs de tri ne sont pas efficaces à 100%) et impacteront donc la qualité de la matière finale.

Les dispositions prises par la collectivité auront également un impact sur le prix des amendements organiques. En effet, la présence d'inertes demande un traitement à plusieurs niveaux (y compris humain) ce qui ajoute un coût. La gestion des refus pèse également sur le coût global du procédé de valorisation. Dans le cas de DSP, le choix du prestataire doit prendre en compte des critères de prix mais également de la qualité pour permettre la valorisation agronomique (utilisation en culture) de la matière organique.

La problématique du foncier disponible apparait également comme point bloquant de la filière. En effet, les installations de valorisation nécessitent des espaces dédiés à la fermentation / maturation du compost ainsi qu'au stockage. Ce frein est particulièrement important en Région Sud. Le manque d'installations et de dispositifs de méthanisation, pousse les opérateurs orienter la matière organique vers des exutoires situés en dehors du territoire (généralement dans le nord de la France davantage équipé). Ce paradoxe économique et écologique, motive fortement la mise en place d'un plan d'actions efficace à l'échelle régionale ; mais il est indispensable de traiter en amont, la problématique foncière.

6. La valorisation des biodéchets, peu considérée et expérimentée, est un sujet difficile à aborder. Traitée en atelier, la question de la valorisation des biodéchets en amendements organiques pour l'agriculture fait ressortir de nombreuses inconnues. Malgré l'obligation, au 1er janvier 2024, de collecter séparément les biodéchets des ménages, le sujet est difficile à aborder avec les acteurs. Les viticulteurs, les maraîchers et les réseaux référents s'interrogent sur la qualité de la matière sortante et se disent a priori peu confiants. Les opérateurs, eux, se positionnent en observateurs et attendent de connaître les stratégies des collectivités afin d'adapter leurs offres. Les collectivités quant à elles se prononcent peu sur le sujet et font part d'une certaine difficulté à mettre en place les conditions nécessaires à la valorisation de ce type de déchets.

> *« Le frein au retraitement des biodéchets est son coût très important que la collectivité doit intégrer. Dans leurs appels d'offres, les collectivités devraient privilégier les lots de tailles différentes (zones pavillonnaires par exemple) pour faciliter la gestion de ces déchets. Là encore, les collectivités ont donc un rôle à jouer. »*

7. Il n'y a pas de modèle économique unique. Pour construire son modèle économique de valorisation des déchets organiques, chaque collectivité doit prendre en compte les caractéristiques de typologie de déchets sources, de volume, de collecte, de foncier disponible, de distance par rapport aux exploitations agricoles ou autres exutoires, mais également la qualité souhaitée du produit final.

8. Le niveau de connaissance agronomique partagé par les acteurs du territoire ne permet pas de formaliser des combinaisons entre le type de culture, le type de sol, et l'amendement nécessaire. Pour une même type de culture, les remontées de besoins sont variées. L'adéquation entre le produit et le besoin des sols demandent une recherche approfondie et propre au territoire régional.

Les Freins Principaux

Les problématiques majeures

Les ateliers de concertation ont permis de faire le point sur les freins au développement économique de la filière. Les participants ont fait ressortir les problématiques majeures suivantes :

- Comment améliorer la qualité du produit sortant ?
- Comment faire travailler ensemble les acteurs pour rendre disponible la matière ?
- Comment trouver un équilibre entre qualité et coût ?
- Comment augmenter le nombre d'installations ?
- Comment valoriser le retour d'expérience ?
- Comment faciliter la visibilité entre offre et demande ?
- Quel est le niveau d'acceptabilité d'un produit ?
- Comment obtenir des références techniques et retours d'expériences ?
- Réglementation : Que peut-on faire avec des déchets verts ? Que peut-on faire avec des biodéchets ?
- Comment connaître tous les acteurs de la chaîne ?
- Comment obtenir des informations sur les bienfaits des produits ?
- Comment faciliter la logistique et l'épandage?

Les Facteurs Critiques de la Structuration de la Filière

Les freins au développement de la filière sont nombreux et le sujet des amendements organiques est souvent qualifié de « tentaculaire ». Néanmoins des facteurs critiques ressortent et doivent être pris en compte à court terme, pour permettre le développement économique de la filière. Ils ont été rassemblés sous 4 thématiques :

- La qualité des amendements organiques
- La synergie inter-acteurs
- La structuration du marché
- La facilitation logistique

Les facteurs critiques sont des éléments clés *(voir ci-après)* qui ont un impact sur le développement de la filière et qui doivent faire l'objet d'actions porteuses de solutions.

Le plan d'actions régional, co-construit avec les acteurs au cours de cette phase d'étude, apporte des pistes pour faire avancer les curseurs en faveur de l'utilisation des amendements organiques et du développement économique du territoire. Il est présenté dans la suite de ce rapport.

1. La qualité des amendements organiques

1.1 Les référentiels de qualité

La qualité d'un amendement organique s'évalue selon une multiplicité de critères : la présence d'inertes, l'apport agronomique, l'innocuité. La qualité agronomique de la matière revalorisée est donc difficile à évaluer. Dans la logique des certifications bio, c'est la source des déchets qui est importante.

Le manque de référentiels de qualité apparait comme un frein à l'utilisation des amendements. Si les retours d'expériences sont positifs, il existe toutefois une discordance d'avis sur ce qu'est par exemple un « bon compost ». Enfin les expérimentations, même nombreuses, ne seraient pas suffisamment avancées pour fournir des critères de qualité en fonction des caractéristiques du sol et de la culture.

Les critères d'apport agronomique et d'innocuité font l'objet d'une règlementation qui détermine les différents seuils à respecter pour que le produit soit utilisable en agriculture. Le décret du « Socle Commun pour les MFSC » (Matières Fertilisantes et Supports de Culture) qui présentent des restrictions fortes, et qui devrait être mis en vigueur courant 2022, constitue à ce jour un frein au développement de la filière (flou règlementaire, crainte des acteurs).

Enfin, le manque de normalisation des critères de qualité ne permet pas aux collectivités d'intégrer la qualité de la matière sortante dans le cahier des charges des DSP.

« Le socle commun actuellement en cours d'instruction devrait venir cadrer une qualité commune du produit. Il n'y a pas de mauvais produit mais il faut trouver le juste équilibre ».

« Il faudrait instaurer des seuils d'acceptabilité sur la qualité du compost, par exemple une charte. »

1.2 Les dispositions prises pour la collecte

La présence d'inertes dans le compost est rédhibitoire pour les agriculteurs. En effet, la matière inerte qui reste une fois la matière organique absorbée, entraîne une pollution du sol et une pollution visuelle, fortement décriées. Le plastique, très présent dans les collectes de déchets verts et de biodéchets, est complexe à éliminer : il passe à travers les tamis et est broyé avec la matière organique. Des innovations technologiques tentent de rendre le tri plus efficace mais l'enjeu de réduction du plastique dans les amendements organiques, reste un point clé du développement de la filière. Aussi, le degré d'acceptabilité varie en fonction des cultures et des agriculteurs. Chaque étape du procédé de production du broyat ou du compost impacte la qualité du produit fini mais l'étape discriminante reste la collecte des déchets organiques.

1.3 Le coût de la qualité

La qualité est le maître mot du développement de la filière. Son coût s'incrémente à chaque étape de la chaîne de valeur. Le traitement de la matière implique en effet des étapes de tri, sur-tri, contrôles successifs et traitement des refus. De même le temps de maturation du compost va provoquer des coûts de traitement différents. La compréhension et la prise de conscience des coûts de production d'amendements organiques de qualité est cruciale : les utilisateurs doivent accepter de payer un certain prix pour bénéficier d'une matière de bonne qualité (une fois les référentiels définis – voir facteur 1.1).

« Je rends service en utilisant du compost, donc je ne veux pas le payer trop cher ! »

2. La synergie inter-acteurs

2.1 La concertation des acteurs et de la population locale

Les freins relevés se situent sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Aussi, il est important de faire travailler ensemble, toutes les parties prenantes : cela permet de rendre la matière disponible au bon moment, en bonne quantité, avec les caractéristiques souhaitées mais également de co-construire des actions pour lever les freins. Pour accepter la présence d'installations de traitement des déchets organiques, il est nécessaire d'informer et sensibiliser la population locale.

2.2 La mobilisation des collectivités

En tant qu'acteur pivot, les collectivités sont indispensables dans le retour au sol des déchets organiques. Or à ce stade d'évolution de la filière, il est difficile de les intégrer dans les réflexions et le partage d'expérience. Un des leviers forts serait que la Région agisse auprès des collectivités en utilisant le cadre des contrats d'objectifs et en proposant un accompagnement.

2.3 La valorisation des retours d'expériences et la consolidation des références techniques

Le retour d'expérience permet de renforcer la concordance entre les besoins réels des sols et l'offre d'amendements organiques proposés par les industriels ou les collectivités. Les références techniques permettent de consolider le cahier des charges de producteurs d'amendements et de convaincre les utilisateurs.

« Il y a un manque de références en termes de dose par hectare, l'agriculteur ne connaît pas ses besoins. Il y a un manque de coordination et de visibilité sur l'utilisation des broyats de déchets verts et leur comportement sur le sol. Chaque type d'agriculture et de sol ont des besoins différents »

3. La structuration du marché

3.1 Le niveau de connaissances agronomique, industrielle et réglementaire

Le niveau de connaissance est clé dans le développement de la filière. Si la tendance est positive ces 5 dernières années, le niveau de connaissances agronomiques et industrielles au sujet de la valorisation des déchets organiques n'est pas uniforme. La sensibilisation et la diffusion d'information permettra de renforcer la demande en amendement organiques au détriment de l'utilisation des engrais chimiques. Aussi, cela permettra aux opérateurs (collectivités ou industriels) de proposer des produits adaptés aux besoins.

> *« Nous devons inciter les maraichers à consommer des amendements organiques, même si leur utilisation est plus contraignante que celle des engrais en « bouchons », déjà dosés et plus pratiques à épandre. Il est donc nécessaire de communiquer sur des conseils et consignes techniques à l'utilisation ».*

La compréhension du cadre règlementaire est un facteur important pour permettre d'un côté aux opérateurs d'innover et de développer des produits issus et déchets organiques, et de l'autre pour permettre aux agriculteurs d'utiliser les amendements en confiance.

3.2 La visibilité entre offre et demande

Rendre visible l'offre et permettre le « match » avec la demande est la clé de la structuration économique de la filière. Ce constat, qui ne date pas d'aujourd'hui, a été la sources de plusieurs initiatives comme Bourse O Vert (pilotée par le GERES), ou la bourse au réemploi de Véolia qui sont des exemple de plateforme de mise en relation. Identifier et géolocaliser précisément les produits disponibles (typologie, caractéristiques, volume) permettrait d'augmenter l'utilisation des amendements. La communication autour des outils déjà existants et leur amplification/amélioration est un axe de développement de la filière.

> *« Côté agriculteur, il y a peu de visibilité, il faudrait une structure intermédiaire entre les agriculteurs et ceux qui donnent ou vendent le compost pour harmoniser.*

3.3 L'équilibre entre qualité et cout

L'équilibre entre qualité et coût est un facteur critique de structuration économique. Le référentiel de qualité doit d'abord être affiné. Ensuite, l'offre mise sur le marché doit davantage se structurer et proposer plusieurs rapport qualité-prix correspondant aux usages possibles des amendements organiques en agriculture, mais également auprès d'autres exutoires.

> *Il faudrait sensibiliser les maraichers pour augmenter leurs exigences par rapport à des produits de qualité.*

3.4 Le prix de l'amendement organique

Les avis divergent sur le fait de mettre à disposition le broyat et le compost gratuitement ou de vendre ces produits. La vision selon laquelle l'agriculteur rend service à la collectivité en utilisant un déchet va de pair avec le gratuit, alors que la vision selon laquelle le déchet est devenu un produit à partir du moment où il est traité par une plateforme ICPE, renforce l'idée de vendre. Quoi qu'il en soit, l'offre doit gagner en cohérence pour permettre au marché de se structurer. Si le broyat peut être proposé gratuitement, donner un prix au compost lui donnerait de la valeur. Ce serait le point de départ pour donner confiance et responsabiliser les acteurs.

« Certains l'achètent d'autres l'ont gratuitement, il y a une inégalité : offre et demande. »

4. La facilitation logistique

4.1 Le foncier disponible

L'activité de valorisation des déchets organiques demande le développement des installations existantes ou bien de nouvelles installations (stockage et compostage). Les besoins de chaque zone territoriale dépendent des gisements et des exutoires possibles. Comme évoqué précédemment, la maîtrise du foncier est un atout majeur pour les collectivités. Elles peuvent par exemple prévoir une zone dédiée pour la mise à disposition des produits. Le stockage en bord de champ est également une possibilité mais confrontée à deux obstacles majeurs : le RSD (Règlement Sanitaire du Département), et l'acceptation des habitants à proximité (voir facteur 2.1).

4.2 L'accès à du matériel spécifique

L'utilisation d'amendements organiques pour l'agriculture nécessite du matériel spécifique pour le l'épandage. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte : la disponibilité du matériel adapté à la culture, le financement de ce matériel (investissement ou via une prestation de service), et la maîtrise du matériel (formation, partage d'expérience).

4.3 Le transport et la chaîne logistique

Le coût global de valorisation des déchets organiques est fortement impacté par le coût logistique. En effet les coûts de transport sont importants. Il y a d'abord la collecte des déchets verts qui doit prendre en compte des volumes importants. Ensuite le transport de biodéchets impliquent des dispositions spécifiques pour éviter les odeurs et assurer un nettoyage optimum. Enfin, en bout de chaîne, le transport de gros volumes est à prendre en compte ainsi que l'accessibilité des parcelles. L'optimisation de la chaîne logistique intégrant la prise en compte de la réalité des contraintes est un élément clé de développement de la filière.

« L'épandage de volumes importants est nouveau en viticulture, les terrains ne sont pas toujours accessibles pour les camions pour déposer le produit fini, de même pour les épandeurs qui ne peuvent pas accéder à la parcelle ».

« Les viticulteurs ne sont pas encore équipés de telle machine qui présente un investissement important. Il existe des prestations de services au niveau de l'épandage ».

Scénarisation économique

L'objectif de la concertation était de travailler sur les leviers d'une structuration économique de la filière des amendements organiques et les modèles économiques possibles. Les déchets verts et les biodéchets ont été traités séparément afin de prendre en compte leurs spécificités.

Pour élaborer un modèle économique accessible à la collectivité, c'est la matrice des Business Model Canvas d'Alexander Osterwalder qui a été utilisée lors de cet atelier. Celle-ci permet de retranscrire le modèle économique d'une activité.

Les matrices BMC présentées dans ce document font état des éléments indispensables au développement de l'activité économique à l'échelle d'une collectivité. Les facteurs clés de succès, extraits de la concertation et présentés ci-après, doivent servir d'aide à la décision dans chacun des cas.

Il ressort de cette concertation, la volonté du Conseil Régional d'accompagner les collectivités dans l'évaluation du potentiel de valorisation de leurs déchets organiques. Les modalités de mise en œuvre sont à déterminer.

Le modèle économique de valorisation des biodéchets

La proposition de valeur de la collectivité est d'apporter soit de la matière brute (bien triée) soit de la matière traitée comme le compost. Il a également été ajouté la possibilité pour la collectivité de proposer du digestat de méthaniseur pour compléter l'offre potentielle et tenir compte de l'ensemble du champ des possibles, même si cette option est peu développée sur le territoire régionale. Enfin, afin de prendre en compte les besoins de la première cible clientèle que sont les agriculteurs, l'offre peut être complétée par la proposition de service de transport et d'épandage.

Matrice Business Model Canvas® pour les biodéchets :

Partenaires

- Agriculteurs
- Réseaux
- CUMA
- Coopératives agricoles
- Chambres d'agriculture
- Structures de conseil
- Ademe
- Région
- Services de la collectivité : DevEco, Déchets, etc.
- Opérateurs

Activités clés

- Collecte
- Tri – Contrôle – Sur-tri
- Gestion des flux
- Gestion du site de traitement
- Sensibilisation des apporteurs de matière
- Responsabilisation des opérateurs

Ressources clés

- Unités de traitement
- Eco-Brigade de contrôle
- Déchets verts (structurants)
- Animation – Communication
- Chaîne logistique
- Foncier

Proposition de valeur

Matière brute
Triée et désemballée

Compost
Norme 44 051 et répondant au cahier des charges du bio

Digestat
Composté sur plan d'épandage

Service transport / livraison
Avec une composante réinsertion

Service d'épandage
Matériel et Main d'oeuvre

Relation client

Conseil

Retours d'expérience

Programme PAT

Plateforme numérique

Marchés forains

Canaux

Vrac (prix à la tonne)

Ensachage pour la cible clientèle des particuliers (via jardinerie / Grandes surfaces)

Segments clients

Agriculteurs
Cible prioritaire :
Viticulteurs
Maraîchers

Opérateurs industriels
si vente de matière brute

Particuliers
Paysagistes
Responsables espaces verts
} Diversification clientèle

Structure des coûts

Coût de la collecte

Coût de gestion de l'unité de traitement (étapes de tri, contrôles, compostage)

Achat de déchets verts

Sous-traitance pour la méthanisation

Prestations transport et épandage

Communication

Service clients

Structure des revenus

Don de matière brute

Vente de compost et de digestat (prêt à l'usage)

Vente de services de transport et épandage

Impôts locaux

Les facteurs clés de succès

- La confiance est le lien primordial entre la collectivité et les utilisateurs de la matière organique. La collectivité doit gagner la confiance des utilisateurs sur la qualité et sur la façon dont elle va proposer les produits. Concernant la qualité, le cahier des charges doit aller au-delà de la norme. Un compost de norme NFU-044 peut être utilisé en agriculture bio mais cette norme ne parait pas suffisamment convaincante : un label en bio, en plus de la norme, rassurerait les agriculteurs. Donner un prix au produit serait également un gage de confiance car cela lui donner de la valeur.

« Aujourd'hui on sent un déblocage sur le produit compost, avec une augmentation de la demande, mais toujours une certaine prudence par rapport à la qualité et à l'utilisation de ces produits. »

- La responsabilisation des acteurs qui vont œuvrer sur l'amont, la collecte, le tri et le contrôle parait indispensable pour assurer un niveau de qualité. Il s'agit des particulier et des professionnels apportant des déchets, mais aussi des agents de déchetterie responsables des étapes de tris et des contrôles.
- Le produit clé en main pour les agriculteurs. Un facteur de réussite serait de proposer plusieurs produits associés à des services de transport et d'épandage pour pallier les problèmes logistiques et mutualiser les coûts.
- L'étude approfondie de la chaîne logistique pour une optimisation maximum. L'objectif est d'équilibrer et de rentabiliser le modèle pour atténuer le coût logistique porté en grande partie par la collectivité et répercuté dans le prix final du produit. La valorisation des déchets organiques avec vente aux agriculteurs est considérée comme un modèle facilement applicable à petite échelle, mais plus difficilement pour des agglomérations et des communautés de communes (complexité logistique).
- La communication des connaissances techniques et des retours d'expériences. Il parait essentiel de travailler en concertation avec les acteurs du secteur pour faire ressortir les résultats d'expérimentation et diffuser les bonnes pratiques. Des connaissances documentés et chiffrés permettent de convaincre, de donner de la valeur au produit et donc de pouvoir le vendre.
- La maitrise du foncier est un facteur clé de la réussite du modèle car les process industriels demandent des installations consommatrices de foncier. Celles-ci doivent également être positionnées stratégiquement pour faciliter les flux de matière entrante et sortante.
- Le décloisonnement des services de la collectivité (espaces verts, déchets, agriculture, économie circulaire, urbanisme, etc.) est garant de la réussite d'un projet de valorisation des déchets organiques. Les services doivent travailler en mode projet pour permettre la structuration du modèle (schéma entrepreneurial).
- Les prix acceptés à la tonne serait de 20 à 30€ le compost et jusqu'à 40€ pour une gamme de compost élaboré et dédié spécifiquement à un type de culture.

Scénarisation économique

Le modèle économique de valorisation de déchets verts

Pour ce type de déchets, les gisements proviennent des particuliers et des professionnels qui apportent en déchetterie. La proposition de valeur de la collectivité consiste à transformer le déchet en broyat ou en compost, à destination des agriculteurs, des entreprises du paysage ; ou à l'utiliser pour ses propres besoins (services Espaces Verts). Une partie des produits (broyat et compost) peut également répondre aux besoins des unités de traitement des biodéchets et des boues de STEP, ce qui en fait une cible clientèle secondaire. Les canaux plébiscités sont le vrac sur site et la livraison, ce qui implique la mise en place d'un service de livraison dans l'offre de la collectivité. Ce service peut être facturé au comptant, et dans la mesure du possible mutualisé entre différents exploitants agricoles, si les commandes sont anticipées.

Matrice Business Model Canvas® pour les déchets verts :

Partenaires

Organismes agricoles(CA CIVAM, GAB)
Agriculteurs
DREAL
DDT, DDPP
ADEME
Région
Paysagistes
Association environnementales
Laboratoires

Collectivités
Services : Espaces Verts, Environnement, Agriculture, Economie

Activités clés

Déchetterie dédiée (broyage, criblage, stockage, compostage)
Activité de collecte
Activités de contrôles (qualité, tri, entrée/sortie)
Gestion des refus
Activité de Transport internalisée

Ressources clés

Foncier
Broyeur, Cribleur
Plateforme, Composterie
Experts Maîtres composteurs
Camion adaptés
Comité technique (1ères années)

Facteurs de succès :
Accessibilité du site, conventions acceptabilité, implication des élus

Proposition de valeur

Broyat brut pour paillage

Composts avec différents degrés de maturité (gamme élargie)

Service de transport

Facteurs de succès :
Produit normé NFU44051
Qualité (agro et sanitaire)
Adaptation des produits aux besoins réels et aux évolutions des besoins
Charte
Ecolabel

Relation client

Animation du réseau
Appel d'offres
Formations par les organismes agricoles
Service après vente

Canaux

Mis à disposition (vrac)

Livraison

Broyeur mobile à domicile pour les particuliers

Segments clients

Agriculteurs
Entreprises du paysage
Services espaces verts des collectivités

Unité de traitement du biodéchets (co-compostage) et boues de STEP

Opérateurs industriels fabricants d'amendements organiques

Carrières
Distilleries

Particuliers

Structure des coûts

Coût de la collecte

Coût de gestion de l'unité de traitement (étapes de tri, contrôles, broyage, compostage)

Sous-traitance des analyses en laboratoire

Rétribution aux agriculteurs pour la récupération de broyat)

Structure d'accompagnement des utilisateurs (conseil)

Prestataire de transport pour la livraison

Structure des revenus

Vente du compost (don de matière brute)

Redevance spéciale aux apporteurs de déchets

Taxe TEOM

Service de transport

Service de location de broyeur à domicile (sauf si pris en charge par la collectivité)

Les facteurs clés de succès

- La qualité comme principal facteur de succès. Les acteurs s'accordent sur le fait que la charte de qualité du compost doit aller au-delà de la norme NFU-044 et répondre a minima au cahier des charges de l'agriculture biologique. En cas de DSP (Délégation de Service Public), des critères de qualité doivent être normalisés pour toutes les collectivités et intégrés dans le cahier des charges. En effet, les prestataires se limitant aux normes proposent une offre plus intéressante en termes de prix et donc plus facilement sélectionnée par les collectivités (généralement les critères de qualité de la matière sortante ne rentrent pas dans le barème de sélection des offres).

Scénarisation économique

- Un panel de clientèle élargi, pour permettre de diversifier les exutoires et rentabiliser le modèle, même si la cible principale reste les agriculteurs et les entreprises du paysage. La saisonnalité est une problématique à gérer (la demande est plus importante à certains moments de l'année). Intégrer la cible des particuliers permettrait de rentabiliser le modèle en proposant le compost sous un format individuel. L'ensachage est donc un axe stratégique à prendre en compte dans le développement du modèle économique de la collectivité.

- Une gamme de produits diversifiée avec des granulométries de broyat différentes et des maturations de compost répondant à des besoins variés. Si le compost peut être vendu, le modèle prévoit que le broyat de déchets verts soit mis à disposition gratuitement. Certains acteurs souhaiteraient que le broyat soit reconsidéré à la valeur d'un produit et d'autres plébiscitent la mise en place d'une rétribution à l'agriculteur qui rend service à la collectivité. Il n'y a pas de consensus. L'acceptabilité du prix pour le compost serait de 20 à 30€ / tonne.

- Un service de transport facilite l'acceptabilité du produit ; il parait donc indispensable de l'intégrer dans l'offre. La collectivité peut gérer cette prestation en propre (flotte de véhicule adaptée) ou en passant par un prestataire externe. Pour la cible agricole, le service de transport serait facturé au comptant car il représente déjà en lui-même, un coût élevé.

- La formalisation d'un comité technique est un facteur de succès : ce comité serait composé de différentes parties prenantes et aurait comme objectif la mobilisation des acteurs et la conciliation (actions de sensibilisation, d'intermédiation). Il serait garant de la responsabilisation des acteurs et de l'engagement des partenaires, essentiels à la bonne réussite du projet.

- L'appui sur des financements externes pour investir dans les installations requises. L'ADEME et le Conseil Régional apparaissent comme étant des sources de financement potentielles pour soutenir les collectivités.

« Dans le choix des prestataires sur les appels d'offre, il faudrait que la charte de qualité soit généralisée, la norme n'est pas suffisante. Certains vont proposer une qualité minimale qui ne respecte que la norme et d'autres vont aller plus loin mais seront plus chers (plus de tri, plus de contrôles,…) et ne seront pas retenus dans les appels d'offres ».

« Les agriculteurs sont débordés ils n'ont pas le temps d'aller chercher la matière ».

« Pour arriver à quelque chose de valable pour les clients, il faut s'assurer d'une qualité. La matière brut doit être bien triée et éventuellement triée à la source ».

Point d'alerte :

L'obligation des collectivités de collecter à la source les biodéchets va entraîner une augmentation de la demande en déchets verts en tant que structurant.

Les acteurs font part d'une « tension » sur le déchets verts, notamment dû des tarifs élevés d'élagage pour les haies en bordure d'exploitation agricole.

Plan d’actions du territoire régional

Elaboration du plan d'actions

Objectif

Un des objectifs de la concertation était d'élaborer un plan d'actions à mettre en place pour favoriser le développement de la filière des amendements organiques. L'objectif de ce plan d'actions est d'être la feuille de route du Conseil Régional et de ses partenaires pour faire évoluer positivement la filière, les impacts recherchés étant écologiques et économiques. La portée de ce plan d'actions est régionale et concerne l'ensemble des parties prenantes de la filière.

Méthodologie

Lors des ateliers de concertation les participants étaient amenés à identifier les freins et à les positionner sur la chaîne de valeur afin de faire ressortir les points bloquants. Une fois les problématiques mise en relief, les participants devaient proposer des pistes de solutions. Ces différentes propositions étaient discutées en atelier et approfondie afin d'en tirer des fiches actions. Lors d'un atelier ultime, nommé « atelier des partenaires », les fiches actions co-construites ont été priorisées et un pool de partenaires porteur de ladite action a été proposé (les représentants des organisations présentes se proposaient comme partenaires ou non pour chacune des actions).

Plan d'actions

Le plan d'actions à portée régionale se constitue de 23 actions réparties en 4 thématiques :

- La qualité des amendements organiques – 6 actions
- La synergie inter-acteurs – 4 actions
- La structuration du marché – 6 actions
- La facilitation logistique – 7 actions

Pour faciliter la mise en route du plan d'actions, chaque action est décrite et explicitée. Les impacts attendus, les leviers et les freins potentiels sont évoqués. Enfin, un pilote pressenti a été proposé et fera l'objet d'une discussion entre le Conseil Régional et le partenaire concerné. Le pool de partenaires, tels que constitués lors de la concertation, est également décrit dans la fiche action.

Elaboration du plan d'actions

Mise en route du plan d'actions

Avec l'équipe du Conseil Régional spécialiste des déchets et de la valorisation, les 22 actions du plan ont été notées en fonction des critères d'effort et de gain et placées dans la matrice. Le but est de permettre une lecture du plan d'actions par axe de priorité pour des impacts recherchés à court terme et moyen terme.

Effort = Effort à fournir pour mettre en place l'action (intègre l'effort financier).
Gain = Bénéfice potentiel pour faire avancer la filière au niveau régional.

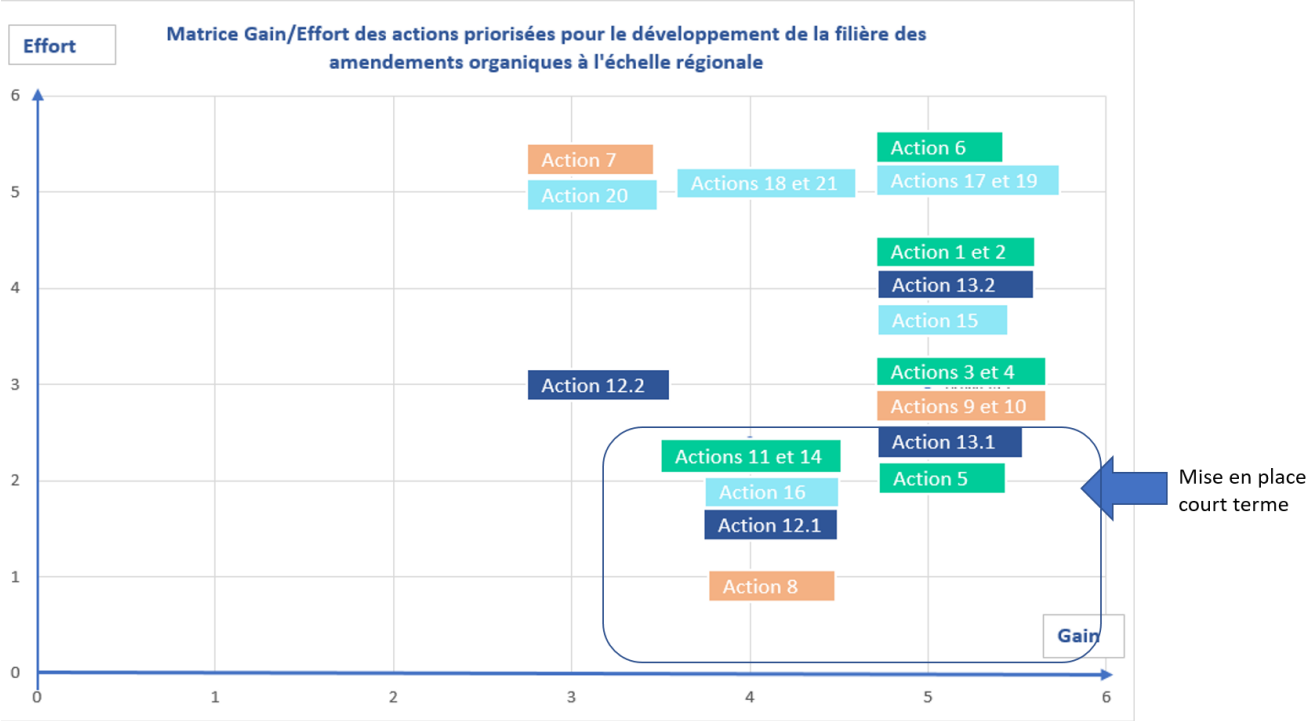

Au regard de ces éléments d'analyse, la mise en œuvre du plan d'action devra porter prioritairement sur le déploiement des actions pour lesquelles le bénéfice gain/efforts est le plus élevé, en accord avec les partenaires du Conseil régional qui l'accompagneront ou piloteront directement l'action.
Il s'agira notamment des actions suivantes :

⇨ Action 9	Créer un comité technique pour accompagner la filière
⇨ Action 8	Organiser des ateliers avec la DREAL sur la réglementation
⇨ Action 16	Identifier les besoins des territoires en matière d'installations de plateformes
⇨ Action 13.1	Développer le service de conseil pour l'utilisation d'amendements organiques
⇨ Action 11	Travailler avec les collectivités sur leur cahier des charges (en régie ou DSP)
⇨ Action 12.1	Affiner la connaissance de la nature des besoins en amendements organique des agriculteurs du territoire régional
⇨ Action 14	Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et collectivités sur les dispositions nécessaires à la fabrication d'un compost de qualité
⇨ Action 5	Responsabiliser et former les agents de déchetteries
⇨ Action 10	Mobilisation les collectivités sur leur rôle dans la structuration de la filière

Plan d'actions

- Sommaire

Amélioration de la qualité des amendements organiques
Action 1 : Elaborer des référentiels de qualité du broyat et du compost
Action 2 : Sensibiliser les agriculteurs sur les critères de choix d'amendements organiques
Action 3 : Sensibiliser les particuliers sur la qualité des déchets vers apportés en déchetterie, et sur le tri des biodéchets lorsqu'ils seront collectés séparément
Action 4 : Sensibiliser les professionnels produisant des déchets verts ou autres déchets organiques sur la qualité de la matière entrante
Action 5 : Responsabiliser et former les agents de déchetteries
Action 6 : Financer la R&D
Animation et synergie inter-acteurs
Action 7 : Créer un annuaire et une cartographie de l'offre et de la demande au niveau régional avec des mises à jour facilitées /ou renforcer les outils existants
Action 8 : Organiser des ateliers avec la DREAL sur la réglementation
Action 9 : Créer un comité technique pour accompagner la filière
Action 10 : Mobilisation les collectivités sur leur rôle dans la structuration de la filière
Structuration du marché
Action 11 : Travailler avec les collectivités sur leur cahier des charges (en régie ou DSP)
Action 12.1 : Affiner la connaissance de la nature des besoins en amendements organique des agriculteurs du territoire régional
Action 12.2 : Sensibiliser les agriculteurs sur la qualités du compost et son coût associé
Action 13.1 : Développer le service de conseil pour l'utilisation d'amendements organiques
Action 13.2 : Développer le service de conseil intégré à la vente d'amendements organiques
Action 14 : Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et collectivités sur les dispositions nécessaires à la fabrication d'un compost de qualité
Facilitation logistique
Action 15 : Financer l'achat de matériel mutualisé pour les agriculteurs
Action 16 : Identifier les besoins des territoires en matière d'installations de plateformes
Action 17 : Lancer une démarche innovante et partenariale dans la recherche de foncier disponible
Action 18 : Permettre le développement de nouvelles plateformes de compostage
Action 19 : Permettre l'implantation d'installation de compostage sur les surfaces agricoles non utilisées
Action 20 : Faire évoluer le RSD (Règlement Sanitaire Départemental)
Action 21 : Créer une zone spécifique de stockage et de mise à disposition du produit fini

AMELIORATION DE LA QUALITE DES AMENDEMENTS ORGANIQUES
FICHE ACTION

Action 1 : Elaborer des référentiels de qualité du broyat et du compost

Descriptif de l'action :

Il existe différentes qualités du broyat et du compost : selon le % d'inertes, la valeur agronomique et le seuil sanitaire. **L'élaboration de référentiels permettrait de répondre aux besoins de la viticulture et du maraîchage en renforçant la crédibilité des opérateurs** et cela permettrait aux utilisateurs de se repérer au moment de l'acquisition de l'amendement. Concilier les besoins des agriculteurs avec les caractéristiques des amendements organiques et **déterminer ce que serait un compost ou un broyat de bonne qualité.** L'élaboration du référentiel peut se baser sur le label ASQA (validé par ADEME) déployé pour les plateformes de compostage (management de la qualité, process et produit, au-delà de la norme NFU).

Impacts attendus :

- *Augmenter la lisibilité sur le produit et par conséquence aller vers des produits de meilleure qualité pour les sols*
- *Générer de la confiance et donc augmenter le nombre de consommateurs d'AO*
- *Permettre aux utilisateurs de sélectionner le bon produit*

Leviers à mobiliser :

- *Formalisation d'un groupe de travail avec des objectifs clairement définis*
- *Formalisation d'un consensus sur les critères de qualité (base label ASQA)*
- *Réalisation d'un partenariat avec les conseillers agricoles afin de promouvoir ces nouveaux référentiels auprès des viticulteurs et des maraîchers.*

Freins potentiels :

- *Manque de connaissance sur les besoins spécifiques des agriculteurs*
- *Manque de références agronomiques.*

Pilote pressenti :

Chambre d'Agriculture

Partenaires potentiels :

Chambre d'Agriculture, Conseil Régional, Ademe

Autres actions liées :

AMELIORATION DE LA QUALITE DES AMENDEMENTS ORGANIQUES
FICHE ACTION

Action 2 : Sensibiliser les agriculteurs sur les critères de choix d'amendements organiques

Descriptif de l'action :

Il s'agit de sensibiliser les agriculteurs sur les caractéristiques à prendre en compte dans le choix d'un amendement organiques pour leur culture. La concordance entre le besoin du sol, celui de la culture et de l'amendement est essentielle. La sensibilisation des agriculteurs sur le coût de la qualité est également clé pour leur permettre de comprendre pourquoi le produit n'est pas mis à disposition gratuitement et d'être en capacité de faire la différences entre plusieurs offres produit/prix.

Impacts attendus :

- *Améliorer le niveau de connaissance des agriculteurs sur les indicateurs de qualités des amendements organiques et par conséquent leurs permettre de faire le bon choix de matière pour leur sol.*

Leviers à mobiliser :

- *Lancer une campagne de communication et d'information au niveau régional*
- *Mettre en place un accompagnement technique des agriculteurs : journées de formation autour de l'utilisation du compost et des biodéchets*
- *Créer un label ou une charte pour l'utilisation de matière organique (ex : maraîchage sol vivant) en s'appuyant sur des référentiels techniques*

Freins potentiels :

- *Manque de références techniques et agronomiques.*

Pilote pressenti :

Chambre d'Agriculture

Partenaires potentiels :

Chambre d'Agriculture, Conseil Régional, Ademe

Autres actions liées :

- *Action 6 : Financer la Recherche et Développement*
- *Action 1 : Elaborer des référentiels de qualité du broyat et du compost*

AMELIORATION DE LA QUALITE DES AMENDEMENTS ORGANIQUES
FICHE ACTION

Action 3 : Sensibiliser les particuliers sur la qualité des déchets verts apportés en déchetterie (demander un haut niveau de tri)

Descriptif de l'action :

La qualité de la matière entrante impacte tout le process de valorisation. La sensibilisation des particuliers sur leurs le tri des déchets permettrait d'obtenir un apport d'intrants de qualité (niveau élevé de tri) dans les déchetteries. Des intrants de qualité permettraient d'avoir une matière quasi "propre" au moment du retour au sol et de limiter les inertes (pollution des sols et pollution visuelle).

Impacts attendus :

- Limiter les inertes lors du retour au sol de la matière issus des déchets verts

Leviers à mobiliser :

- *Lancer des campagnes de communication / sensibilisation (revues municipales, panneaux d'affichage, panneaux dans les centres de tri,…)*
- *Instaurer des formation dans les écoles (collèges, lycées)*

Freins potentiels :

- *Demande un effort supplémentaire au particulier*
- *Les affichages ne suffisent pas*
- *Coût de la campagne de sensibilisation (à intégrer dans des programmes existants)*

Pilote pressenti :
Collectivités et Associations environnementales

Partenaires potentiels :
Collectivités, Ademe

Autres actions liées :

Action 4 : Sensibiliser les professionnels produisant des déchets verts ou autres déchets organiques sur la qualité de la matière entrante

Descriptif de l'action :

La qualité de la matière entrante a une incidence sur l'ensemble du procédé de valorisation (sur-tri, renfort des contrôle, gestion des refus, qualité de la matière sortante). La sensibilisation des professionnels sur leurs déchets permettrait d'obtenir un apport d'intrants de qualité dans les déchetteries. Des intrants de qualité permettraient d'avoir une matière "propre" au moment du retour au sol (limiter les inertes).

Impacts attendus :

- Limiter les inertes lors du retour au sol

Leviers à mobiliser :

- *Créer une campagne de communication / sensibilisation.*

Freins potentiels :

- *Profession diffuse (nombreux indépendants) et donc difficile à identifier.*
- *Coût de la campagne de communication*

Pilote pressenti :

Chambres d'Agriculture

Partenaires potentiels :

CA, Collectivités, Ademe, Conseil Régional

Autres actions liées :

Action 5 : Responsabiliser et former les agents de déchetteries

Descriptif de l'action :

Renforcer le contrôle humain sur la qualité du produit entrant en déchetterie permettrait d'améliorer la qualité de la matière entrante et de diminuer les retraitements sur l'ensemble du procédé de valorisation. Renforcer le contrôle humain visuel en amont permet d'engendrer des économies en aval sur le retraitement de la matière, ou le refus de la part des agriculteurs.

Impacts attendus :

- *Limiter les étapes lors du tri des déchets*
- *Limiter les inertes lors du retour au sol*

Leviers à mobiliser :

- *Sensibiliser les communes pour qu'elles voient l'intérêt de collecter un produit "propre" à la source (aspect environnemental et financier) (ex : distribuer du compost) et donc de financer des formations, voire des postes supplémentaires d'agent de contrôle ;*
- *Proposer des formations centralisées sur des pôles régionaux pour les agents de déchetterie ;*
- *Proposer des supports de communication à destination des agents de déchetterie pour favoriser les bons gestes / bonnes pratiques.*

Freins potentiels :

- *Coût (salaire) ;*
- *Réalité du contrôle : lors d'apports en simultané, 1 agent ne peut contrôler l'ensemble du site.*

Pilote pressenti :

Collectivités

Partenaires potentiels :

Collectivités

Autres actions liées :

Action 6 : Développer et Financer la Recherche et Développement (R&D)

Descriptif de l'action :

Prendre en compte les itinéraires techniques qui valorisent les déchets verts broyés, fins et frais. Chaque méthode de compostage apporte différentes propriétés au produits fini. Développer la R&D permettrait de faire ressortir les innovations techniques et agronomiques qui permettent d'optimiser l'utilisation des amendements organiques en agriculture.

Impacts attendus :

- Nouveaux produits pour le sol (selon des caractéristiques spécifiques)

Leviers à mobiliser :

- *Constituer un comité technique ou groupement pour définir les axes de recherche et mutualiser les actions de R&D*
- *S'appuyer sur les industriels du secteur pour réaliser de la R&D sur sols et valoriser les résultats au niveau des réseaux d'agriculteurs (démarche donnant-donnant)*

Freins potentiels :

- *Financement*
- *Positionnement des industriels (confidentialité des procédés)*

Pilote pressenti :

A déterminer

Partenaires potentiels :

CA, Collectivités, Geres, Conseil Régional, Opérateurs et industriels du secteur

Autres actions liées :

- Action 2 : Sensibiliser les agriculteurs sur les critères de choix d'amendements organiques

Action 7 : Créer un annuaire et une cartographie de l'offre et de la demande au niveau régional avec des mises à jour facilitées ou renforcer les outils existants

Descriptif de l'action :

Répertorier dans un outil partagé les producteurs d'amendements organiques et les utilisateurs d'amendements organiques dans l'objectif de rendre visible l'offre et la demande. Pour être utile, l'annuaire devrait contenir toutes les informations rattachées à un site de production d'AO : Fourchette de prix / Granulométrie / Volumes disponibles / Dispositions réglementaires

Impacts attendus :

- *Faciliter la mise en relation les sites de production de matière organique et les utilisateurs*
- *Renforcer les échanges au niveau local et intensifier les circuits courts*

Leviers à mobiliser :

1er niveau :

- *Etablir un diagnostic des outils existants et déterminer un cahier des charges actualisé*

2ème niveau :

- *Identifier un porteur de projet à dimension régionale*
- *Partager l'annuaire : s'appuyer sur les réseaux d'agriculteurs (CA, grossistes bio, Agribio, GR CIVAM,…).*

Freins potentiels :

- *Financement de l'action ;*
- *Recensement des petites plateformes ;*
- *Mise à jour des données.*

Pilote :

A déterminer

Partenaires potentiels :

Ademe, Geres, Conseil Régional, CIVAM, CCI, CA

Autres actions liées :

Action 8 : Organiser des ateliers avec la DREAL sur la réglementation

Descriptif de l'action :

Il s'agit d'organiser une série d'ateliers en visio avec des rendez-vous fréquents pour éclairer les acteurs sur les réglementations existantes ainsi que les réglementations à venir (dans la lignée de la série d'ateliers organisés par le Conseil Régional).

Impacts attendus :

- *Eviter le flou réglementaire qui bloque le passage à l'acte pour l'innovation dans la valorisation des déchets organiques et l'usage des amendements organiques par les agriculteurs*

Leviers à mobiliser :

- *Communiquer sur les ateliers existants et futurs ;*
- *Organisation d'ateliers*

Freins potentiels :

- *Disponibilité des acteurs ;*
- *Financement.*

Pilote pressenti :

Conseil Régional

Partenaires potentiels :

Chambres d'Agriculture

Autres actions liées :

Action 9 : Créer un comité technique pour accompagner la filière

Descriptif de l'action :

Positionnement d'un comité référent pour orchestrer la mise en place d'actions communes au profit du développement de la filière et notamment le plan d'actions régional. Ce comité aura également pour rôle de faire l'intermédiaire entre les acteurs et concrétiser des mises en relation nécessaires.

Impacts attendus :

- *Permettre la structuration de la filière*
- *Accompagner les acteurs*
- *Etre une référence pour capitaliser sur les retours d'expériences des différents acteurs*

Leviers à mobiliser :

- *Synchroniser les différents réseaux existants pour ne pas faire doublon*
- *Déterminer une gouvernance partagée et efficace*
- *Financements*

Freins potentiels :

- *Mobilisation des collectivités*
- *Coût financier*

Pilote :

Conseil Régional

Partenaires potentiels :

Ademe, CCI, CA, Conseil Régional, CIVAM

Autres actions liées :

Action 10 : Mobiliser les collectivités sur leur rôle déterminant dans la structuration économique de la filière

Descriptif de l'action :

La collectivité est le point pivot du développement de la filière des amendements organiques, qu'elle traite les déchets en régie ou au travers d'une délégation de service public. Les collectivités sont déjà sensibilisées sur l'impact de leur gestion des déchets organiques, mais peu sont conscientes du potentiel de valorisation et prennent les décisions pour mettre en place les dispositions nécessaires. La mobilisation des collectivités dans une démarche projet est nécessaire.

Impacts attendus :

- Développer l'usage des amendements organiques

Leviers à mobiliser :

- *Organiser des réunions d'information*
- *Mettre en place un accompagnement spécifique pour les collectivités*
- *Renforcer la communication sur l'obligation à partir de 2024 de collecter séparément les biodéchets.*

Freins potentiels :

- *Quid de l'intérêt des collectivités de revoir le process de traitement des déchets verts déjà mis en place*
- *Manque de connaissance du sujet par les collectivités.*
- *Financement de la démarche*

Pilote pressenti :

Conseil Régional

Partenaires potentiels :

Collectivités, Ademe, CA, Conseil Régional

Autres actions liées :

Action 11 : Travailler avec les collectivités sur leur cahier des charges (en régie ou DSP)

Action 11 : Travailler avec les collectivités sur leur cahier des charges (en régie ou DSP)

Descriptif de l'action :

Engager un travail avec les collectivités pour les éclairer les choix possibles en matière de valorisation de déchets verts et biodéchets. Il s'agit de travailler individuellement avec les collectivités pour connaître leurs atouts et contrainte afin d'établir le meilleur modèle possible et de le retranscrire dans leur cahier des charges.

Impacts attendus :

- *Adapter aux besoins le traitement de déchets organiques et valorisation de la matière des territoires ;*
- *Intégrer le coût de la gestion des inertes ;*
- *Insérer des objectifs de valorisation.*

Leviers à mobiliser :

- *Organiser des ateliers de concertation avec les collectivités pour identifier les freins et levier à la valorisation des déchets organiques;*
- *Organiser des réunions d'information*
- *Informer sur le besoin de mettre en place des solutions pour la collecte séparée des biodéchets qui sera obligatoire à partir de 2024.*

Freins potentiels :

- *Manque de connaissance du sujet par les collectivités ;*
- *Difficulté de prise en compte des intérêts des opérateurs privés et des agriculteurs.*

Pilote pressenti :

Conseil Régional

Partenaires potentiels :

Collectivités, Geres, CA, Cabinets spécialisés, CCI

Autres actions liées :

Action 10 : Sensibiliser les collectivités sur leur rôle dans la structuration de la filière

Action 12.1 : Affiner la connaissance de la nature des besoins en amendements organique des agriculteurs du territoire régional

Descriptif de l'action :

Il s'agit de faire en sorte de savoir quel type de produits est nécessaire pour la viticulture et le maraîchage afin de permettre aux producteurs de matières organiques de mettre à disposition le produit attendu pour une utilisation plus importante dans ces filières agricoles du territoire régional. Les produits concernés sont le compost et le broyat

Impacts attendus :

- *Apporter en amendements organiques ce dont ont besoin les agriculteurs pour qu'ils réduisent leur utilisation d'intrant chimique*
- *Orienter les stratégies de valorisation des déchets organiques vers la création des produits nécessaires au territoire (de la collectivité et des opérateurs privés)*
- *Favoriser le retour au sol en local (circuit court*

Leviers à mobiliser :

- *Etude des besoins en termes de produit*
- *Enquête auprès des agriculteurs concernés*

Freins potentiels :

- *Financement de l'étude*
- *Connaissance des amendements organiques non uniforme au sein des agriculteurs*

Pilote Pressenti :

Conseil Régional

Partenaires potentiels :

Ademe, Geres, Chambre d'Agriculture

Autres actions liées :

Action 12.2 : Sensibiliser les agriculteurs sur la qualité du compost et son coût associé

Descriptif de l'action :

Le coût de certains composts rebutent des agriculteurs qui préfèrent récupérer directement le déchet vert à la source, sans passer par les plateformes de compostage qui sont soumises à des normes ICPE. Ces initiatives de gré à gré sont efficaces mais peuvent dans certains cas représenter un risque pour la nature (déchets verts de mauvaise qualité, déversés en bord de rivière, déchets de paysagistes aux essences facilement inflammables…). Il s'agit donc de sensibiliser les agriculteurs sur la qualité du déchet source et l'impact dans le sol, ainsi que de les sensibiliser sur les raisons et le coût des étapes de valorisation sur plateforme.

Impacts attendus :

- *Sensibiliser sur la cohérence entre la qualité et le prix de la matière organique*
- *Inciter les agriculteurs à utiliser une matière de qualité*
- *Inciter les opérateurs à davantage de transparence sur la qualité de la matière et le prix*

Leviers à mobiliser :

- *Campagne d'information*

Freins potentiels :

- *Manque de références disponibles sur les connaissances agronomiques pour déterminer des combinaisons entre les critères agronomiques, la culture et le sol.*

Pilote Pressenti :

Chambre d'Agriculture

Partenaires potentiels :

Conseil Régional, Ademe, Autres réseaux d'agriculteurs

Autres actions liées :

- Action 13 : Développer le service de conseil intégré à la vente d'amendements organiques

Action 13.1 : Développer le service de conseil pour l'utilisation d'amendements organiques

Descriptif de l'action :

Il s'agit de mettre en place des intermédiaires experts permettant aux agriculteurs d'avoir accès à du conseil. Ce maillon – instauré sur une période réduite - dans la chaîne de valeur permettrait également de capitaliser sur les références et les connaissances agronomiques propres au territoire. Il endosserait le rôle de tiers de confiance, négociant, conseil.

Impacts attendus :

- *Information et sensibilisation des utilisateurs instaurant la confiance*
- *« Booster » du développement de la filière*

Leviers à mobiliser :

- *Financement régional pour 3 ans, permettant la diffusion d'information*
- *Concertation entre les collectivités, les Chambres d'Agriculture et les opérateurs industriels du secteur*

Freins potentiels :

- *Manque de références techniques faisant consensus dans les réseaux d'agriculteurs*
- *Coût*

Pilote pressenti :

CIVAM

Partenaires potentiels :

CIVAM, Conseil Régional, Chambres d'Agriculture

Autres actions liées :

- *Action 1 : Elaborer des référentiels de qualité du broyat et du compost*
- *Action 6 : Développer et financer la R&D*
- *Action 9 : Créer un comité technique pour accompagner la filière*

Action 13.2 : Développer le service de conseil intégré à la vente d'amendements organiques

Descriptif de l'action :

Il s'agit d'encourager les opérateurs privés et les collectivités à développer le service de conseil intégré à la vente d'amendements organiques (au même titre que les engrais).

Impacts attendus :

- *Valoriser la fraction fertilisante et prendre une place sur le marché des engrais ;*
- *Professionnaliser la filière des amendements organiques*

Leviers à mobiliser :

- *A intégrer dans le modèle économique de l'activité de valorisation des déchets organiques*
- *Concertation entre les collectivités, les Chambres d'Agriculture et les opérateurs industriels du secteur*

Freins potentiels :

- *Manque de références techniques faisant consensus dans les réseaux d'agriculteurs*
- *Coût RH*

Pilote pressenti :

CIVAM

Partenaires potentiels :

CIVAM, Conseil Régional, Chambres d'Agriculture

Autres actions liées :

- *Action 1 : Elaborer des référentiels de qualité du broyat et du compost*
- *Action 6 : Développer et financer la R&D*
- *Action 9 : Créer un comité technique pour accompagner la filière*

Action 14 : Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et collectivités sur les dispositions nécessaire à la fabrication d'un compost de qualité

Descriptif de l'action :

Il s'agit de renforcer la connaissance des dispositions spécifiques qui sont nécessaires à la fabrication de compost. Cela permettrait d'éviter la logique d'évacuation du compost qui est incompatible avec une logique de valorisation de la matière.

La sensibilisation des maîtres d'ouvrage et des collectivités porterait sur :
- La surface nécessaire à la maturation ;
- La surface nécessaire à l'épandage.

Impacts attendus :

- *Limiter les inertes lors du retour au sol*
- *Réduire l'impact écologique en valorisant la matière*

Leviers à mobiliser :

- *Campagne d'information et de sensibilisation*
- *Intégration de mentions de valorisation des déchets organiques dans les contrats d'objectifs prévus entre la Région et les collectivités*

Freins potentiels :

- *Coût du projet*

Pilote pressenti :

Conseil Régional

Partenaires potentiels :

Collectivité, Geres, Ademe, CA, Conseil Régional

Autres actions liées :

Action 15 : Financer l'achat de matériel mutualisé pour les agriculteurs

Descriptif de l'action :

L'utilisation d'amendement organiques nécessite du matériel spécifique. L'épandage par exemple est spécifique à chaque culture et demande des machines différentes que celles prévues pour l'épandage d'engrais. L'acquisition de matériels par les agriculteurs engendre un coût financier important qui met plusieurs années à s'amortir. L'objectifs est de mutualiser les agents de matériels entre agriculteurs à proximité. La cible première à expérimenter serait les viticulteurs.

Impacts attendus :

- *Pallier au manque d'équipement des agriculteurs/viticulteurs*
- *Faciliter l'acquisition d'équipements*

Leviers à mobiliser :

- *Aide financière à l'achat de matériel d'épandage ;*
- *Mobilisation des CUMA.*
- *Mobilisation des réseaux de viticulteurs puis autres réseaux agricoles*
- *Développement de programme de conseil et accompagnement à l'utilisation*

Freins potentiels :

- *Convaincre les agriculteurs*
- *Besoin en simultané de la même machine*
- *Coût de l'entretien du matériel*

Pilote pressenti :

Conseil régional

Partenaires potentiels :

Ademe, Chambres d'Agriculture (Conseil)

Autres actions liées :

Action 16 : Identifier les besoins des territoires en matière d'installations de plateformes de compostage et de stockage (compost, déchets verts, broyat)

Descriptif de l'action :

L'identification des besoins des territoires en matière d'installation de plateforme de retraitement et de valorisation des déchets organiques permettrait de cibler les zones où les collectivités ont un réel besoin d'installations. Il est souhaitable de définir des zones à privilégier en fonction de la production de déchets et des exutoires possibles.

Les déchets des départements 06 et 83 sont transportés dans le 13 car, par manque de foncier, ces départements ne disposent pas assez de plateformes de compostage.

Impacts attendus :

- *Eviter les phénomènes de rareté de traitement des déchets verts qui font monter les prix de prise en charge de ce type de déchet*
- *Favoriser les circuits courts*

Leviers à mobiliser :

- *Analyse de l'observatoire des gisements et recensement des plateformes existantes (cf : observatoire) ;*
- *Respecter le PRPG : Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (prises en compte des bassins économiques et de vie).*

Freins potentiels :

- *Difficulté du recensement des petites plateformes ;*
- *Collecte des données réelles concernant les gisements.*

Pilote pressenti :

Conseil Régional

Partenaires potentiels :

Conseil Régional, Geres, CA, Collectivités

Autres actions liées :

- *Action 17 : Lancer une démarche innovante et partenariale dans la recherche de foncier disponible*

Action 17 : Lancer une démarche innovante et partenariale dans la recherche de foncier disponible

Descriptif de l'action :

Il s'agit de l'action première à engager pour permettre le développement de plateformes de compostage et des lieux de broyage stockage pour répondre à l'augmentation de la demande, et lever des contraintes logistiques. L'action vise à innover dans les démarches de recherche de foncier pour permettre de mobiliser de nouveaux terrains soit pour agrandir les plateformes existantes soit pour créer de nouvelles plateformes selon les besoins.

Impacts attendus :

- *Création de nouvelles plateformes ;*
- *Mailler davantage le territoire ;*
- *Favoriser les circuits courts.*

Leviers à mobiliser :

- *Démarche innovante et partenariale*

Freins potentiels :

- *La réalité du foncier disponible*
- *Les limites règlementaires (notamment RSD)*

Pilote pressenti :

CCI

Partenaires potentiels :

CCI, Chambres d'Agriculture, Collectivités

Autres actions liées :

- *Action 16 : Identifier les besoins des territoires en matière d'installations de plateformes*
- *Action 18 : Permettre le développement de nouvelles plateformes de compostage Créer une zone spécifique de stockage et de mise à disposition du produit fini*
- *Action 19 : Autoriser l'implantation d'installation de compost sur les surfaces agricoles non utilisées*
- *Action 20 : Faire évoluer le RSD*
- *Action 21 : Créer une zone spécifique de stockage et de mise à disposition du produit fini*

Action 18 : Permettre le développement de nouvelles plateformes de compostage

Descriptif de l'action :

Il s'agit de mettre en place les leviers pour faciliter le développement de nouvelles plateformes de compostage sur le territoire régional en s'appuyant sur le diagnostic qui aura mis en relief les besoins.

Impacts attendus :

- *Mailler davantage le territoire ;*
- *Favoriser les circuits courts.*

Leviers à mobiliser :

- *Attirer les porteurs de projets ;*
- *Faciliter l'accès au foncier : faciliter et raccourcir l'étape de recherche de foncier par du conseil et de l'accompagnement personnalisé ;*
- *Aider à l'investissement.*
- *Concertation avec les riverains*

Freins potentiels :

- *Foncier peu disponible et non abordable ;*
- *Coût / frein à l'investissement.*

Pilote pressenti :

Conseil Régional

Partenaires potentiels :

CCI, Collectivité, CA

Autres actions liées :

- *Action 18 : Créer une zone spécifique de stockage et de mise à disposition du produit fini*
- *Action 19 : Autoriser l'implantation d'installation de compost sur les surfaces agricoles non utilisées*
- *Action 20 : Lancer une démarche innovante et partenariale dans la recherche de foncier disponible*

Action 19 : Permettre l'implantation d'installation de compostage sur les surfaces agricoles non utilisées

Descriptif de l'action :

Faciliter l'installation de nouvelles stations de compostage et de stockage sur des terrains agricoles non utilisés, en friche ou considérés comme non cultivables et sans voisinage. Cela permettrait de faciliter l'accès au foncier disponible pour des porteurs de projet si des terrains sont déjà identifiés au préalable.

Impacts attendus :

- *Faciliter l'accès au foncier ;*
- *Développer de nouvelles plateformes de compostage.*

Leviers à mobiliser :

- *Concertation avec les collectivités*
- *Actions de lobbying*

Freins potentiels :

- *Gestion de la surface agricole non utilisée ;*
- *Abus sur le foncier agricole.*

Pilote pressenti :

Chambre Agriculture

Partenaires potentiels :

CA, DREAL, collectivités

Autres actions liées :

- *Action 16 : Identifier les besoins des territoires en matière d'installations de plateformes*
- *Action 17 : Lancer une démarche innovante et partenariale dans la recherche de foncier disponible*
- *Action 20 : Faire évoluer le RSD*

Action 20 : Faire évoluer le RSD (Règlement Sanitaire Départemental)

Descriptif de l'action :

L'évolution du RSD permettrait de déporter le stockage des plateformes en bords de champs. En viticulture, et autres cultures, certaines parcelles sont trop proches des habitations et d'autres ne sont pas accessibles en camion (non admis sur certaines routes).

Impacts attendus :

- *Adapter le règlement à la réalité du terrain ;*
- *Débloquer de nouvelles parcelles ;*

Leviers à mobiliser :

- *Concertation entre la collectivité, les acteurs agricoles et les riverains.*

Freins potentiels :

- *Lorsque les parcelles répondent au RSD, il y a un souci d'acceptabilité de la part des particuliers.*

Pilote pressenti :

Chambres d'Agricultures

Partenaires potentiels :

Chambres d'Agricultures

Autres actions liées :

- *Action 16 : Identifier les besoins des territoires en matière d'installations de plateformes*
- *Action 17 : Lancer une démarche innovante et partenariale dans la recherche de foncier disponible*
- *Action 19 : Autoriser l'implantation d'installation de compostage sur les surfaces agricoles non utilisées*

Action 21 : Créer une zone spécifique de stockage et de mise à disposition du produit fini

Descriptif de l'action :

Création de zone temporaire de stockage du produit fini. La zone de stockage doit être identifiée en accord avec les collectivités et en concertation avec les riverains.

Les parcelles des agriculteurs ne sont pas toutes accessibles en camion. Il y a une problématique sur les chemins/sentiers d'accès aux champs agricoles qui ne supportent pas le transfert de plusieurs tonnes de d'amendements. La livraison du produit fini à un même endroit permet aussi d'éviter les ruptures de charges et de mutualiser les frais de transport pour une réduction globale des coûts de livraison.

Impacts attendus :

- *Faciliter l'acquisition de matière organique pour les agriculteurs/viticulteurs*
- *Mutualiser l'achat et le transport d'amendements organiques*
- *Libérer de l'espace sur les installations de traitement*

Leviers à mobiliser :

- *Concertation entre la collectivité, les acteurs agricoles et les riverains.*

Freins potentiels :

- *Non acceptation des riverains (réticent au niveau des odeurs et des passages de camions) ;*
- *Divergence des avis parmi les agriculteurs.*
- *Demande de la gestion*

Pilote pressenti :

Chambre Agriculture

Partenaires potentiels :

CA, collectivités

Autres actions liées :

Action 17 : Lancer une démarche innovante et partenariale dans la recherche de foncier disponible
Action 18 : Permettre le développement de nouvelles plateformes de compostage
Action 19 : Autoriser l'implantation d'installation de compost sur les surfaces agricoles non utilisées

Synthèse

Synthèse

Le diagnostic territorial réalisé au premier semestre 2021 a démontré le potentiel d'une filière de valorisation des déchets organiques, en ciblant précisément comme exutoire, le retour au sol. C'est dans cette direction que le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite soutenir la filière.

Structurer une filière de valorisation agronomique de la matière organique permettra de répondre aux besoins des agriculteurs en demande d'amendements organiques, et de réduire la consommation de fertilisants chimiques. Cela permettra également d'optimiser les coûts liés au traitement de ces déchets, supportés aujourd'hui principalement par les collectivités.

La valorisation des déchets organiques que sont les déchets verts et les biodéchets représente un certain nombre de contraintes mais aussi d'opportunités, notamment pour le développement économique régional. Pour aller plus loin dans l'analyse, une phase de concertation avec les acteurs impliqués constitue la phase 2 de l'étude. L'objectif était d'identifier les freins et les leviers de la structuration économique de la filière pour la viticulture et le maraîchage.

Pour cela, 4 ateliers de concertation ont été organisés, rassemblant des acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeurs. La concertation a permis de mettre en relief la réalité de la filière et de la projeter dans une évolution positive à court et moyen termes.

Les grands enseignements de la concertation

1. Le marché des amendements organiques (AO) connait une évolution positive depuis 5 ans.
2. La viticulture se confirme comme « locomotive » régionale dans l'utilisation des AO.
3. Les initiatives dans le maraîchage s'organisent davantage de gré à gré.
4. La grande majorité des problématiques relevées sur la chaîne de valeur sont similaires pour les deux filières agricoles exutoires identifiées comme prioritaires : le maraîchage et la viticulture. Les leviers mis en place auront des répercussions sur l'ensemble des cultures.
5. La collectivité apparait comme le pivot indispensable dans le développement de la filière des AO.
6. La valorisation des biodéchets, peu considérée et expérimentée, est un sujet difficile à aborder.
7. Il n'y a pas de modèle économique unique pour la valorisation des déchets organiques.
8. Le niveau de connaissance agronomique partagé par les acteurs du territoire ne permet pas de formaliser des combinaisons entre le type de culture, le type de sol, et l'amendement nécessaire.

Les résultats de la concertation

Les résultats des ateliers sont présentés dans des fiches synthétiques réparties selon 4 grandes thématiques :

- La qualité,
- la synergie inter-acteurs,
- la structuration du marché
- la facilitation logistique.

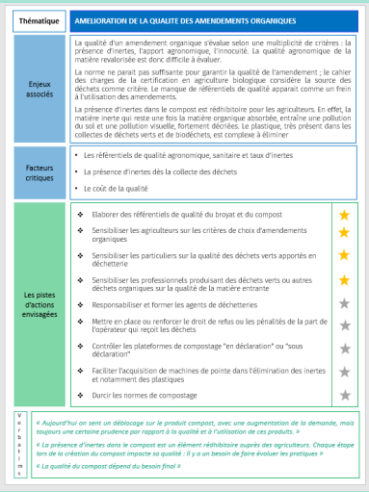

Thématique	AMELIORATION DE LA QUALITE DES AMENDEMENTS ORGANIQUES
Enjeux associés	La qualité d'un amendement organique s'évalue selon une multiplicité de critères : la présence d'inertes, l'apport agronomique, l'innocuité. La qualité agronomique de la matière revalorisée est donc difficile à évaluer. La norme ne paraît pas suffisante pour garantir la qualité de l'amendement ; le cahier des charges de la certification en agriculture biologique considère la source des déchets comme critère. Le manque de référentiels de qualité apparaît comme un frein à l'utilisation des amendements. La présence d'inertes dans le compost est rédhibitoire pour les agriculteurs. En effet, la matière inerte qui reste une fois la matière organique absorbée, entraîne une pollution du sol et une pollution visuelle, fortement décriées. Le plastique, très présent dans les collectes de déchets verts et de biodéchets, est complexe à éliminer
Facteurs critiques	• Les référentiels de qualité agronomique, sanitaire et taux d'inertes • La présence d'inertes dès la collecte des déchets • Le coût de la qualité
Les pistes d'actions envisagées	❖ Elaborer des référentiels de qualité du broyat et du compost ★ ❖ Sensibiliser les agriculteurs sur les critères de choix d'amendements organiques ★ ❖ Sensibiliser les particuliers sur la qualité des déchets verts apportés en déchèterie ★ ❖ Sensibiliser les professionnels produisant des déchets verts ou autres déchets organiques sur la qualité de la matière entrante ★ ❖ Responsabiliser et former les agents de déchetteries ☆ ❖ Mettre en place ou renforcer le droit de refus ou les pénalités de la part de l'opérateur qui reçoit les déchets ☆ ❖ Contrôler les plateformes de compostage "en déclaration" ou "sous déclaration" ☆ ❖ Faciliter l'acquisition de machines de pointe dans l'élimination des inertes et notamment des plastiques ☆ ❖ Durcir les normes de compostage ☆
Verbatims	*« Aujourd'hui on sent un déblocage sur le produit compost, avec une augmentation de la demande, mais toujours une certaine prudence par rapport à la qualité et à l'utilisation de ces produits. »* *« La présence d'inertes dans le compost est un élément rédhibitoire auprès des agriculteurs. Chaque étape lors de la création du compost impacte sa qualité : Il y a un besoin de faire évoluer les pratiques »* *« La qualité du compost dépend du besoin final »*

La thématique

Les enjeux

Les facteurs critiques

Les pistes d'actions

Les actions priorisées (symbole ★)

La voix du terrain (les verbatims)

Thématique	AMELIORATION DE LA QUALITE DES AMENDEMENTS ORGANIQUES
Enjeux associés	La qualité d'un amendement organique s'évalue selon une multiplicité de critères : la présence d'inertes, l'apport agronomique, l'innocuité. La qualité agronomique de la matière revalorisée est donc difficile à évaluer. La norme ne parait pas suffisante pour garantir la qualité de l'amendement ; le cahier des charges de la certification en agriculture biologique considère la source des déchets comme critère. Le manque de référentiels de qualité apparait comme un frein à l'utilisation des amendements. La présence d'inertes dans le compost est rédhibitoire pour les agriculteurs. En effet, la matière inerte qui reste une fois la matière organique absorbée, entraîne une pollution du sol et une pollution visuelle, fortement décriées. Le plastique, très présent dans les collectes de déchets verts et de biodéchets, est complexe à éliminer
Facteurs critiques	• Les référentiels de qualité agronomique, sanitaire et taux d'inertes • La présence d'inertes dès la collecte des déchets • Le coût de la qualité
Les pistes d'actions envisagées	❖ Elaborer des référentiels de qualité du broyat et du compost ★ ❖ Sensibiliser les agriculteurs sur les critères de choix d'amendements organiques ★ ❖ Sensibiliser les particuliers sur la qualité des déchets verts apportés en déchetterie ★ ❖ Sensibiliser les professionnels produisant des déchets verts ou autres déchets organiques sur la qualité de la matière entrante ★ ❖ Responsabiliser et former les agents de déchetteries ★ ❖ Mettre en place ou renforcer le droit de refus ou les pénalités de la part de l'opérateur qui reçoit les déchets ☆ ❖ Contrôler les plateformes de compostage "en déclaration" ou "sous déclaration" ☆ ❖ Faciliter l'acquisition de machines de pointe dans l'élimination des inertes et notamment des plastiques ☆ ❖ Durcir les normes de compostage ☆ ❖ Financer la R&D ★
Verbatims	*« Aujourd'hui on sent un déblocage sur le produit compost, avec une augmentation de la demande, mais toujours une certaine prudence par rapport à la qualité et à l'utilisation de ces produits. »* *« La présence d'inertes dans le compost est un élément rédhibitoire auprès des agriculteurs. Chaque étape lors de la création du compost impacte sa qualité : Il y a un besoin de faire évoluer les pratiques »* *« La qualité du compost dépend du besoin final »*

Thématique	ANIMATION ET SYNERGIE INTER-ACTEURS

Enjeux associés

Les freins relevés se situent sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Aussi, il est important de faire travailler ensemble, toutes les parties prenantes : cela permet de rendre la matière disponible au bon moment, en bonne quantité, avec les caractéristiques souhaitées mais également de co-construire des actions pour lever les freins. Pour accepter la présence d'installations de traitement des déchets organiques, il est nécessaire d'informer et sensibiliser la population locale

Que la collectivité gère ses déchets via un marché de collecte et de traitement des déchets, ou qu'elle le fasse en régie, la stratégie mise en place par la collectivité en matière de gestion des déchets organiques est déterminante dans sa capacité à produire des amendements organiques. En tant qu'acteur pivot, les collectivités sont indispensables pour le retour au sol des déchets organiques.

Facteurs critiques

- La concertation des acteurs et de la population locale
- La mobilisation des collectivités
- La valorisation des retours d'expériences et la consolidation des références techniques

Les pistes d'actions envisagées

❖ Créer un comité technique de référence pour accompagner le développement de la filière (capitaliser sur les références, animer le réseau d'acteurs, faire des propositions d'actions)	★
❖ Créer un annuaire et une cartographie de l'offre et de la demande au niveau régional avec des mises à jour facilitées /ou renforcer les outils existants	★
❖ Organiser des rencontres annuelles de partage d'expérience	☆
❖ Constituer un portefeuille de références techniques/scientifiques et les diffuser largement au niveau régional	☆
❖ Organiser des ateliers avec la DREAL sur la réglementation	★
❖ Organiser un colloque en Région Sud avec les spécialistes de l'INRA ciblant un public spécialisé de prescripteurs et distributeurs	☆
❖ Mobiliser les collectivités sur leur rôle clé dans la structuration de la filière	★

Verbatims

« La collectivité pourrait organiser des rencontres à l'échelle de son territoire. Cela permettra de mieux connaitre les spécificités de chaque acteur, pour favoriser la mutualisation et éviter les concurrences »

« Faire un observatoire exhaustif des gisements n'est pas rentable compte tenu de la charge. Cela ne rend pas un grand service pour le moment. Il faut avoir un accès partagé à un annuaire participatif comme les initiatives BoursOvert ou prendre exemple sur LeBoncoin. »

Thématique	STRUCTURATION DU MARCHE DES AMENDEMENTS ORGANIQUES

Enjeux associés

Le niveau de connaissance est clé dans le développement de la filière. Si la tendance est positive ces 5 dernières années, le niveau de connaissances agronomiques et industrielles au sujet de la valorisation des déchets organiques n'est pas uniforme. De même, le flou règlementaire est un frein à l'utilisation des amendements issus de déchets organiques.

L'enjeu du prix est crucial pour structurer la filière, car les gammes de prix appliqués sont larges - allant du gratuit à 100€ la tonne - sans être justifiés par des critères de qualité ayant faits leurs preuves. La vision selon laquelle l'agriculteur rend service à la collectivité est courante, surtout pour le broyat. Un prix, même bas, donne de la valeur aux amendements organiques. Quoi qu'il en soit l'offre doit gagner en cohérence pour permettre au marché de se structurer.

Enfin, rendre visible l'offre et permettre le « match » avec la demande est un enjeu fort de la structuration économique de la filière.

Facteurs critiques

- Le niveau de connaissances agronomiques, industrielles et réglementaires
- La visibilité entre l'offre et la demande
- L'équilibre entre qualité et coût
- Le prix de l'amendement issus de déchets organiques

Pistes d'actions envisagées

❖ Sensibiliser les agriculteurs sur la qualité du compost et son coût associé	★
❖ Communiquer sur le coût de traitements des DAE (Déchets d'Activités Economiques)	★
❖ Contractualiser l'engagement de commande/fourniture de compost	★
❖ Travailler avec les collectivités sur leur cahier des charges	★
❖ Développer le service de conseil pour l'utilisation d'amendements organiques (court terme, durée limitée)	★
❖ Développer le service de conseil intégré à la vente d'amendements organiques	★
❖ Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et collectivités sur les dispositions nécessaires à la fabrication d'un compost de qualité	★
❖ Affiner la connaissance de la nature des besoins en amendements organique des agriculteurs du territoire régional	★

Verbatims

« Certains l'achètent d'autres l'ont gratuitement, il y a une inégalité : offre et demande ».

« Côté agriculteur, il y a peu de visibilité. Il faudrait une structure intermédiaire entre les agriculteurs et ceux qui donnent ou bien vendent le compost et, pour harmoniser [l'offre], il faut instaurer des seuils d'acceptabilité sur la qualité du compost (ex : charte) »

« Je rends service en utilisant du compost, donc je ne veux pas le payer trop cher ! »

« Les collectivités doivent comprendre ce qu'est la qualité pour ne pas sélectionner uniquement sur le prix »

Thématique	FACILITATION LOGISTIQUE
Enjeux associés	L'activité de valorisation des déchets organiques demande le développement des installations existantes ou bien de nouvelles installations (stockage et compostage). Les besoins de chaque zone territoriale dépendent des gisements et des exutoires possibles. Comme évoqué précédemment, la maîtrise du foncier est un atout majeur pour les collectivités. L'utilisation d'amendements organiques pour l'agriculture nécessite du matériel et des dispositions spécifiques pour le transport. Pour l'épandage, plusieurs facteurs sont à prendre en compte : la disponibilité du matériel adapté à la culture, le financement de ce matériel (investissement ou via une prestation de service), et la maîtrise du matériel (formation, partage d'expérience). Pour le transport, c'est tout la chaîne logistique qu'il faut considérer pour optimiser les coûts et prendre en compte les contraintes réelles des agriculteurs (accès aux zones à épandre).
Facteurs critiques	• Le foncier disponible • L'accès à du matériel spécifique • Le transport et la chaîne logistique
Pistes d'actions envisagées	❖ Inciter les déchetteries et plateformes de compostage à diminuer la granulométrie du broyage ☆ ❖ Financer l'achat de matériel mutualisé pour les agriculteurs ★ ❖ Lancer une démarche innovante et partenariale dans la recherche de foncier disponible ★ ❖ Permettre le développement de nouvelles plateformes de compostage ★ ❖ Créer une zone spécifique de stockage et de mise à disposition du produit fini ★ ❖ Faire évoluer le RSD (Règlement Sanitaire Départemental) ★ ❖ Autoriser l'implantation d'installation de compost sur les surfaces agricoles non utilisées ★ ❖ Identifier les besoins des territoires en matière d'installation de plateformes de traitement et valorisation ★ ❖ Développer l'offre de service connexe dans la logistique d'épandage ☆
Verbatims	*« L'épandage de volumes importants est nouveau en viticulture, les terrains ne sont pas toujours accessibles pour les camions pour déposer le produit fini, de même pour les épandeurs qui ne peuvent pas accéder à la parcelle ».* *« Les viticulteurs ne sont pas encore équipés de telle machine qui présente un investissement important. Il existe des prestations de services au niveau de l'épandage ».*

Annexes

ANNEXE 1 - Participants aux ateliers de concertation

Atelier maraîchage

Typologie	Nom	Organisation
Opérateur	Frédérique Faissolle	SIVED
Opérateur	Gilles Gontereau	Véolia
Opérateur	Cédric Davoine	Les Alchimistes
Maraicher	Carl Pfanner	Heko Farm
Maraicher	Oriane Mertz	Conseillère maraîchage
Opérateur	Eric Navarro	Terre et Compost
Réseau	Rémy Mouton	Chambre Agriculture 13
Réseau	François Marcadé	Coordinateur du Groupement Régional des CIVAM en PACA
Maraicher	Rémy Van den Bussche	Maraicher Marseille
Opérateur	Jérôme CRUZEL	Plateforme de Compostage Peynier

Atelier viticulture

Typologie	Nom	Organisation
Opérateur	Cindy Coq	Alcyon-Bollène
Viticulteur	Stephan Reinig	Cluster Provence Rosé
Réseau	Viviane Sibé	Chambre d'Agriculture 84
Réseau	Nelly Joubert	Chambre d'Agriculture 83 - spécialiste viticulture
Opérateur	Maguy Gautier	Bonifay
Viticulteur	Yves Julien	Viticulteur
Réseau	Thibault Juvénal	Chambre d'Agriculture
Opérateur	Margott Duthilleul	SAUR Sud Est
Viticulteur	Jean-Jacques BALIKIAN	Association des vignerons de la Ste Victoire

Atelier des partenaires

Typologie	Nom	Organisation
Conseil Régional	Olivier Gairaldi	Conseil Régional
Réseau	François Groell	Chambre agriculture Région
Réseau	Nelly Joubert	Chambre agriculture 84
Réseau	Viviane Sibe	Chambre agriculture
Réseau	Sandrine Candelier	Ademe
Réseau	Alexia Hebraud	GERES
Réseau	Aurélie Levet	GERES
Réseau	François Marcadé	CIVAM - PACA
Collectivité	Véronique Arfi	Grand Avignon (exMiramas)
Collectivité	Catherine Marquet	TPM
Réseau	Rémy Mouton	Chambre Agri 13
Réseau	Thibaud Juvenal	Chambre Agri 13

ANNEXE 2 - Base de notation de la matrice effort-gain

Effort : Effort à fournir pour mettre en place l'action et atteindre l'objectif
Gain : Valeur ajoutée bénéfique au développement de la filière
Echelle de 0 à 5

	Effort	Gain pour la filière	Commentaire
Action 1	4	5	Travail collectif important, consensus nécessaire. Base label ASQA (validé par ADEME) déployé pour les plateformes de compostage, management de la qualité, process et produit (au-delà de la norme NFU). Forte valeur ajoutée => confiance, connaissance, acceptabilité
Action 2	4	5	Mise en place de campagne de sensibilisation plus complexe pour les agriculteurs. Forte valeur ajoutée pour l'acceptabilité du produit.
Action 3	3	5	Action clé pour agir sur la qualité de la matière source qui impacte fortement la qualité de la matière sortante (et retour au sol). Effort important car l'efficacité de la campagne demande des moyens importants
Action 4	3	5	Action clé pour agir sur la qualité de la matière source qui impacte fortement la qualité de la matière sortante (et retour au sol). Effort important car l'efficacité de la campagne demande des moyens importants
Action 5	2	5	Facilité de mise en place (renforcement des contrôles) et gain important car augmente la qualité de la matière entrante. Impact sur la sensibilisation des particuliers
Action 6	5	5	Difficulté de mise en place et financement de la recherche (voir niveau de recherche au-delà des lycées agricoles AMU, IRD ; Projet de recherche dans le cadre de projet européen)
Action 7	5	3	"usine à gaz" ; "loin d'avoir fait ses preuves". Projet compliqué à mettre en place et fastidieux. Volonté de privilégier la structure référente d'intermédiation entre les acteurs et ayant une réelle connaissance du terrain
Action 8	1	4	Déjà mis en place par le CR et pas d'effort financier. Besoin d'expliciter la règlementation pour lever des freins / déblocage de situation de professionnels et de collectivité. Proposer du présentiel et distanciel
Action 9	3	5	Mobilisation des acteurs réalisée dans le cadre de l'étude (suite logique).
Action 10	3	5	Sensibilisation déjà en cours. La mobilisation des collectivités est complexe car elles ont peu de moyens à leur disposition et la connaissance du besoin reste floue. Effort financier important pour financer le prestataire qui accompagnerait les collectivités (cadre d'intervention contrat d'objectif et AMI). Dépend de l'état d'avancement de la collectivité / Doit s'ajouter à une démarche déjà en cours. Exemple étude biodéchets 40K€
Action 11	2	4	Liée à l'action 10. Proposer des préconisations généralistes (exemple LMV). Fait avancer la filière si le cadre d'intervention du prestataire ou des agents en régie sont favorables à la valorisation de la matière
Action 12	3	3	Difficulté des chambres d'agriculture à mobiliser les ressortissants (selon département). Mobilisation des réseaux d'agriculteurs. Impact qui dépendra d'autres actions mises en place notamment le rôle du tiers de confiance/conseil/ accompagnement
Action 13.1	3	5	Mise en place via un AMI et financement régional. Coût important mais possible, Effort important au démarrage ensuite plus nécessaire. L'impact serait très important à court terme (à l'image de ce qui se fait en Flandre) car permettrait de faire monter le niveau de connaissance général sur les AO et la confiance des utilisateurs, et donc augmentation du volume consommé sur le territoire
Action 13.2	4	5	Oui pour les professionnels (opérateurs du secteur) ; plus compliqué pour des collectivités car charge financière importante.
Action 14	2	4	Liée à l'action 1 et 11. Actions qui va découler de l'élaboration du référentiels de qualité. Effort modéré conditionné à l'avancement des actions 1 et 11.
Action 15	4	5	Effort financier important et convaincre service agriculture du CR. Besoin fort évoqué de la part des acteurs pour faciliter l'épandage don cgain important . Travailler sur les modèles de location/acquisition par exemple avec la Fédération des Coopératives Agricoles Sud (tête de réseau des coopératives)
Action 16	2	4	Utiliser l'observatoire régional des déchets (travail d'adéquation sur quantité et plateformes ; étude spécifique à mettre en place (lien avec modification de SRADDET). Gain sur la filière important pour optimiser la chaîne logistique
Action 17	5	5	Effort très important. Multi-acteurs/contraintes réelles.
Action 18	5	4	Favoriser les stratégies par territoire et le développement de petites plateformes.
Action 19	5	5	Effort : concertation avec la collectivité + population et temps de développement long même sur de petites surfaces ; contrainte de déploiement des plateformes ICPE (études préalables et autorisation). Gain important en termes de coût et d'optimisation logistique
Action 20	5	3	Effort : Lobbying auprès de la Préfecture (gestion ARS ?). Le RSD peut être modifié par décret au Conseil d'Etat. Peu de flexibilité. Gain modéré car peu de visibilité sur les surfaces qui seraient libérées avec la modification du RSD.
Action 21	5	4	Gain car facilite l'acquisition d'AO et permet de mutualiser le transport. Effort : Etude des besoins et des contraintes à réaliser pour définir les dispositions à mettre en place. Dépend des aménagements de la collectivité et des règlements.

Etude commanditée par le Conseil Régional de la Région Sud

Pilotée par Olivier Gairaldi
Service Economie Circulaire et Déchets

Réalisée par la CCI Régionale Provence Alpes Côte d'Azur
sous le pilotage de la CCI Aix Marseille Provence

Direction Appui au Développement des Territoires
Service Etudes et Développement des Entreprises

Année 2021

Etude réalisée par la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence en collaboration avec les CCI du Pays d'Arles, du Var et du Vaucluse . À la demande de la CCI Provence Alpes Côte d'Azur.